

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé
d'instruction du Droits des Sols, Communauté de
Communes Faucigny Glières :
Tél : 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

AGENCE SOLUTION CLIMAT
Monsieur HADJADJ Jeremy
3 SEN GIRAUD
93260 Les Lilas

Objet : Notre courrier en R/AR en date du 06/07/2023 - Demande d'autorisation n°DP07421223A0046 pour la pose de panneaux photovoltaïques, déclarée sans suite.

Monsieur,

Vous avez déposé le 30/06/2023 à la mairie un Déclaration préalable Maison Individuelle (DPMI).

Par lettre sus visée, il vous avait été demandé certaines pièces complémentaires.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressée à la mairie à la date du 06/09/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite d'opposition conformément à l'article R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Glières-Val-de-Borne,
Le 13 octobre 2023

Le Maire,
Christophe FOURNIER

